

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 7 mars 2013

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 6 mars 2013, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille, I.O., endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, à laquelle la mairesse et les maires suivants sont présents et forment quorum : Mme Lina Labbé, MM. Jacques Trudel, Harold Noël et Jean-Claude Pouliot.

M. Yves Coulombe a justifié son absence.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Jean-Pierre Turcotte, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2013
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2013
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 février 2013
6. Demande de financement – Ministère des Transports – Transport collectif de l'Île d'Orléans
7. Politique québécoise du transport collectif – Résolution adressée au ministre des Transports et Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
8. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 389-D-2012
9. Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 389-R-2012
10. Révision du Schéma d'aménagement de la MRC
 - 10.1 Adoption du calendrier de réalisation
 - 10.2 Formation du comité technique
11. Tour de l'Île à vélo
12. Orléans, l'île ouverte
13. Transfert de l'aide financière reçue de la CMQ dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement de la Zone Agricole (PDZA) de la MRC au CLD
14. Adoption des dépenses du mois de février 2013
15. Correspondance
16. Varia
17. Période de questions
18. Levée de la réunion

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2013-03-15

Il est **proposé** par M. Jacques Trudel, **appuyée** par Mme Lina Labbé et **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2013

Résolution 2013-03-16

Sur proposition de M. Jacques Trudel, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2013.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 6 février 2013

Il n'y a aucun suivi.

5• Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 février 2013

Résolution 2013-03-17

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 12 février 2013 à la suite du changement des mots « ne souhaite pas » par « n'accepte pas » au 7^e ATTENDU du point 3. *Programme d'aide à la restauration* (Résolution 2013-02-13).

6• Demande de financement – Ministère des Transports – Transport collectif de l'Île d'Orléans

Résolution 2013-03-18

ATTENDU QUE la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités offrent les services de transport collectif régional depuis 2008 et qu'elle appuie financièrement PLUMobile – Organisateur de déplacements ;

ATTENDU QU'en 2012, 4 198 déplacements ont été effectués par ce service et qu'il est prévu d'effectuer 5 000 déplacements en 2013 ;

ATTENDU QUE les modalités d'application du « Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional » (volet 1) prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) corresponde au double de la contribution du milieu (MRC, municipalités, pacte rural et usagers), et ce jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année ;

ATTENDU que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que lorsqu'il y a surplus, il doit être obligatoirement réinvesti dans les services de transport collectif régional ;

ATTENDU que, pour les services de transport collectif, la MRC de l'Île d'Orléans et ses municipalités prévoient contribuer en 2013 pour une somme de 19 220 \$, à laquelle s'ajoutera un montant de 15 000 \$ provenant du pacte rural ;

ATTENDU QUE la participation prévue des usagers sera de 15 000 \$ en 2013 ;

ATTENDU QUE ces données proviennent des prévisions budgétaires 2013 et que les états financiers viendraient les appuyer ;

ATTENDU QUE la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 98 440 \$ pour l'année 2013 ;

Il est **proposé** par Mme Lina Labbé, **appuyé** par M. Harold Noël et **résolu à l'unanimité** que la MRC de l'Île d'Orléans demande au MTQ :

- une contribution financière de base de 98 440 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2013 ;
- que tout ajustement ultérieur, auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2013, lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers et du rapport d'exploitation 2013.

7• Politique québécoise du transport collectif – Résolution adressée au ministre des Transports et Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Résolution 2013-03-19

ATTENDU QUE la MRC de L'Île d'Orléans (MRC) et ses municipalités participantes offrent le service de transport collectif régional depuis 2008;

ATTENDU QUE la MRC de L'Île d'Orléans a adopté une résolution identifiant le Centre local de développement (CLD) de la Côte-de-Beaupré comme organisme délégué pour le transport collectif à compter du 1er janvier 2011;

ATTENDU QUE le service de transport collectif pour les MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans est connu sous le nom de PLUMobile depuis septembre 2010;

ATTENDU QUE les modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional (PAGTCR) - volet I (transport collectif et milieu rural), prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspond au double de la contribution du milieu, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

ATTENDU QUE la MRC de L'Île d'Orléans a presque atteint le maximum de la subvention du volet I du PAGTCR;

ATTENDU QUE le service de transport collectif offert par PLUMobile connaît une forte croissance depuis 2011 et que les besoins sont nombreux;

ATTENDU QUE le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional (PAGTCR) prenait fin le 31 décembre 2012 et que le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), monsieur Sylvain Gaudreault, a annoncé, le 22 janvier 2013, la reconduction du programme pour l'année 2013;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a modifié les modalités du volet 3 (transport interrégional) du PAGTCR dans son décret du 16 janvier 2013 et que ces modifications ne rendent plus admissibles la MRC de L'Île d'Orléans au volet 3 en raison de son appartenance au territoire de la

Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ou agglomération de recensement;

ATTENDU QUE cette même inclusion dans la CMQ oblige les MRC à atteindre des objectifs et cibles afin de répondre à la stratégie 2 visant à « structurer en misant sur la mobilité durable des personnes du Plan métropolitain » d'aménagement et de développement (PMAD);

ATTENDU QUE ces mêmes objectifs, cibles et critères, élaborés par la CMQ, ont reçu l'approbation du MAMROT suivant l'avis des ministères et ont été approuvés le 15 juin 2012;

ATTENDU QUE la MRC de L'Île d'Orléans a démontré son intérêt à développer son offre de services de transport collectif et du même coup à répondre aux attentes du PMAD;

ATTENDU que le gouvernement du Québec mise sur le transport collectif pour atteindre ses ambitieux objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES), pour diminuer la dépendance au pétrole et réduire les problèmes de congestion et de circulation routière;

ATTENDU QUE les citoyens de la MRC de L'Île d'Orléans sont de plus en plus sensibilisés à l'utilisation du transport collectif;

ATTENDU QUE les principaux résultats de l'État de situation sur le transport de personnes dans les MRC de la région de la Capitale-Nationale illustrent un écart considérable entre le financement consenti par le MTQ au transport en milieu urbain et en milieu rural ;

ATTENDU QUE les sources de revenus en matière de transport collectif sont très limitées et que la perte d'une telle subvention met sérieusement en péril le développement de PLUMobile ainsi que l'atteinte des objectifs du PMAD;

ATTENDU QUE le MTQ travaille à réviser la Politique québécoise du transport collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par M. Jean-Claude Pouliot, **appuyé** par M Jacques Trudel et **résolu à l'unanimité** que :

- le préambule fasse partie de la présente résolution;
- la MRC de L'Île d'Orléans demande au ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, de tenir compte de la réalité des MRC en périphérie de Québec dans l'élaboration de la prochaine Politique québécoise du transport collectif ;
- QUE copie de la présente résolution soit transmise à :
Mme Pauline Marois, Première Ministre et députée de Charlevoix - Côte-de-Beaupré ;
M. Régis Labeaume, président de la Communauté métropolitaine de Québec et maire de la ville de Québec ;
M. Yves Germain, président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale et maire de la municipalité de Boischatel;

Mme France Dompierre, directrice à la Direction du transport terrestre des personnes du MTQ ;
Mme Lise Buteau, directrice générale par intérim du CLD de la Côte-de-Beaupré, gestionnaire de PLUMobile.

8• Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 389-D-2012

Résolution 2013-03-20

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement 389-D-2012 modifiant le règlement de zonage 154 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans afin que soit remplacé l'usage « Restaurant » par l'usage « Micro-brasserie artisanale » dans la zone AD-4 et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

9• Certificat de conformité – Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans – Règlement 389-R-2012

Résolution 2013-03-21

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement 389-R-2012 modifiant le règlement de zonage 154 de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans afin que soit ajouté l'usage « Micro-brasserie artisanale » dans la classification des usages et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

10• Révision du Schéma d'aménagement de la MRC

10.1 Adoption du calendrier de réalisation

La directrice remet aux maires le Cadre de référence – Remplacement des outils de planification et de contrôle, tel que préparé par le chargé de projet, M. Patrice Landry.

Résolution 2013-03-22

Sur proposition de M. Jacques Trudel, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le calendrier de réalisation tel que proposé aux pp. 15 et 16 dudit document.

10.2 Formation du comité technique

Un comité technique doit aussi être créé. Il a notamment pour mandat :

- D'assister au montage des outils ;
- De bonifier le travail effectué pour chacun des objets du schéma ;
- De faire le lien avec les organismes externes pouvant intervenir dans le processus ;
- De contrôler l'échéancier.

Résolution 2013-03-23

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que le comité technique soit composé du préfet, M. Jean-Pierre Turcotte, de MM. Harold Noël, M. Jean-Claude Pouliot et Jacques Trudel, maires, de Mme Marie-Andrée Thiffault, architecte et du chargé de projet.

11• Tour de l'Île à vélo

Me Jacques Bouffard, organisateur de l'événement, sollicite une contribution de la MRC.

Résolution 2013-03-24

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jacques Trudel, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer une contribution financière de 3 000 \$ au Tour de l'Île d'Orléans, à même le poste budgétaire *Fonds de contingence*.

12• Orléans, l'île ouverte

La directrice rappelle que la dernière édition d'*Orléans, l'île ouverte* en 2011 a généré un excédent des revenus sur les dépenses de 15 000 \$. Étant donné la très grande difficulté rencontrée pour le recrutement de bénévoles et puisque les actions de commercialisation sont davantage tournés vers la marque de certification *Savoir-faire île d'Orléans*, le conseil d'administration d'*Orléans, l'île ouverte* souhaite mettre fin à ses activités et fermer ses livres.

Résolution 2013-03-25

Sur proposition de M. Lina Labbé, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** de ne pas rappeler le prêt de 25 000 \$ sans intérêt versé au CLD pour Orléans, l'île ouverte par la MRC, à même les surplus cumulés.

13• Transfert de l'aide financière reçue de la CMQ dans le cadre de l'élaboration du Plan de Développement de la Zone Agricole (PDZA) de la MRC au CLD

Dans le cadre de l'élaboration du PDZA, la CMQ versera 25 000\$ à la MRC pour défrayer une partie des coûts reliés à un tel exercice. Étant donné que le chargé de projet est maintenant M. Youri Dufresne, agro-économiste au CLD, cette aide financière sera nécessaire au CLD.

Résolution 2013-03-26

Sur proposition de M. Harold Noël, **appuyée** par M. Jacques Trudel, il est **résolu à l'unanimité** de transférer de la MRC au CLD, l'aide financière reçue par la CMQ, pour l'élaboration du PDZA.

14• Adoption des dépenses du mois de février 2013

Résolution 2013-03-27

Sur proposition de M. Jacques Trudel, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de février 2013.

15• Correspondance

Il n'y en a pas.

16• Varia

Aucun sujet n'est discuté.

17• Période de questions

Elle débute à 20h51 et se termine à 20h55.

18• Levée de la réunion

Résolution 2013-03-28

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Jacques Trudel, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 20h56.

Prochaine séance, le 3 avril 2013 à 20 heures.

Chantale Cormier
Directrice générale

Jean-Pierre Turcotte
Préfet